

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 83420088.3

51 Int. Cl.³: **A 47 C 1/026**

22 Date de dépôt: 26.05.83

30 Priorité: 22.06.82 FR 8211323

43 Date de publication de la demande:
04.01.84 Bulletin 84/1

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **ALLIBERT S.A. Société Anonyme Française**
129, avenue Léon Blum
F-38100 Grenoble(FR)

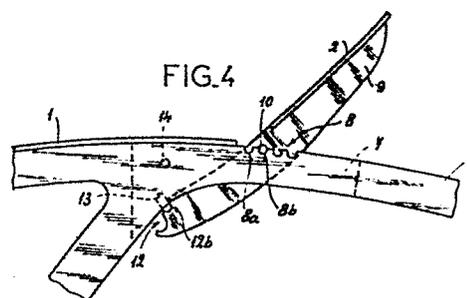
72 Inventeur: **Deconinck, Didier**
13, rue de la Poste Seyssins
F-38170 Seyssinet Pariset(FR)

74 Mandataire: **Maureau, Bernard**
CABINET GERMAIN & MAUREAU 20, boulevard E.
Deruelle B.P. 11
F-69392 Lyon Cédex 06(FR)

54 Chaise-longue.

57 Cette chaise-longue est du type de celles constituées par un bâti (3) comportant la surface d'assise (1) et par un dossier (2) comportant deux moyens ou deux paires de moyens réglables d'appui sur le bâti (3).

L'un (10) de ces moyens est constitué par un axe prenant appui sur le bâti (3) en un point réglable placé sensiblement au niveau de la surface d'assise (1) et est situé en position d'utilisation de la chaise-longue en avant du centre de gravité du dossier (2), et l'autre moyen (12) est situé sur l'extrémité inférieure du dossier de telle sorte que, par simple effet et porte-à-faux, le dossier conserve sur le bâti la position qui lui a été donnée et qu'aucune force agissant d'avant en arrière en une zone visible de la face avant du dossier ne peut le dégager de cette position.



CHAISE-LONGUE

L'invention a pour objet une chaise-longue.

Il existe divers types de chaises-longues ; et c'est ainsi que sont connues des chaises-longues qui, destinées plus particulièrement aux jardins et aux terrasses, comportent un châssis servant à la fois de piétement et d'assise, et équipé, d'une part, de deux roues et, d'autre part, de deux poignées ou organes similaires pour permettre de déplacer la chaise-longue ; et sur le châssis est articulé un dossier dont l'inclinaison est réglable.

Ce type de chaise-longue est relativement complexe, car il est constitué par une pluralité d'éléments comprenant, entre autres, des axes d'articulation, des béquilles, des biellettes... La multiplicité de ces éléments conduit non seulement à un montage relativement long, mais aussi à une certaine fragilité, et entraîne des impératifs d'entretien, car certains éléments, tels que notamment les axes, les biellettes, les béquilles..., sont nécessairement des pièces métalliques qui, à plus ou moins long terme, sont sujettes à oxydation et à rouille si elles ne sont pas régulièrement entretenues. Ces chaises-longues présentent par ailleurs la caractéristique regrettable d'être volumineuses, y compris en période de non utilisation, ce qui nuit à leur stockage.

Par le GB-A-328 563, est d'autre part connu un fauteuil à dossier inclinable dans lequel le positionnement et le réglage de la position du dossier sur le bâti du fauteuil sont obtenus par coopération de trois doigts dont le premier coopère avec l'un ou l'autre de plusieurs crans aménagés dans l'accoudoir, dont le second coopère avec l'un ou l'autre de plusieurs crans aménagés dans une crémaillère, et dont le troisième coopère avec une glissière. L'agencement de ce fauteuil est relativement complexe ; mais il présente surtout pour inconvénient de ne pas permettre l'utilisation du fauteuil en chaise-longue et de rendre pratiquement impossible sinon très difficile le démontage du dossier par rapport au bâti du fauteuil.

L'invention remédie à tous ces inconvénients. Elle a pour objet, à cet effet, une chaise-longue dans laquelle le bâti comporte la surface d'assise et le dossier comporte deux moyens ou paires de moyens d'appui réglables, l'un de ces moyens étant constitué par un axe prenant appui sur le bâti en un point réglable placé sensiblement

au niveau de la surface d'assise, ce moyen étant situé en position d'utilisation de la chaise-longue en avant du centre de gravité du dossier, et l'autre moyen étant placé à l'extrémité inférieure du dossier de telle sorte que, par simple effet de porte-à-faux, le dossier conserve sur
5 le bâti la position qui lui a été donnée et qu'aucune force agissant d'avant en arrière en une zone visible de la face avant du dossier ne peut le dégager de cette position.

L'invention sera bien comprise d'ailleurs, à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant,
10 à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette chaise-longue :

Figures 1 et 2 en sont des vues en perspective, respectivement, à l'état de séparation des deux éléments essentiels qui la constituent et en position d'utilisation ;

15 Figures 3, 4, 5 et 6 en sont, à plus grande échelle, des vues partielles de côté en élévation dans diverses positions d'inclinaison du dossier.

Cette chaise-longue est composée de deux éléments essentiels : une assise (1) et un dossier (2). Il s'agit de deux éléments qui sont avantageusement constitués en résine synthétique et sont obtenus par moulage.
20

L'élément d'assise comprend l'assise proprement dite (1) qui vient de moulage avec deux longerons (3) venant eux-mêmes de moulage avec deux pieds (4) situés en-dessous de l'assise et avec deux prolongements (5) servant de support aux axes de deux roues (6) qui
25 permettent de déplacer la chaise-longue, mais qui lui servent aussi, en combinaison avec les pieds (4), à reposer sur le sol.

Chacun des deux longerons (3) présente une lumière (7) aménagée dans un plan vertical ; et latéralement à cette lumière (7), le bord supérieur du longeron (3) présente des encoches (8) qui sont, par
30 exemple, au nombre de quatre. Ces encoches jouent le rôle d'une crémaillère avec laquelle coopère tout autre organe permettant de positionner et de régler l'inclinaison du dossier (2).

Ce dossier (2) vient de moulage avec deux bras (9) qui sont situés sur sa face dorsale, et qui dépassent par rapport au bord inférieur
35 du dossier. L'écartement de ces bras (9) est égal à l'écartement des lumières (7) des deux longerons (3) de l'élément d'assise (1) ; et leur

épaisseur est telle que, par leur extrémité inférieure débordante, ils puissent librement pénétrer à l'intérieur de ces lumières.

Chacun des deux bras (9) porte un doigt latéral (10) dont le rôle est de prendre appui dans l'une ou l'autre des encoches (8) de la crémaillère aménagée sur le bord supérieur du longeron correspondant (3) de l'élément d'assise ; et sur son bord extrême inférieur chaque bras (9) présente deux encoches (12) dont l'une ou l'autre est destinée à coopérer avec l'une ou l'autre de deux butées (13 et 14) fixées sur la face intérieure du longeron correspondant (3) de l'élément d'assise (1).

C'est par la coopération des deux doigts (10) du dossier avec les deux crémaillères (8) de l'élément d'assise et par la coopération des encoches (12) du dossier avec l'une ou l'autre des butées (13 et 14) de l'élément d'assise qu'il est possible, non seulement de positionner le dossier (2) sur l'élément d'assise (1), mais aussi de régler sa position d'inclinaison.

Les figures 3, 4, 5 et 6 illustrent d'ailleurs les diverses positions d'inclinaison susceptibles d'être données au dossier (2) par rapport à l'assise (1).

La figure 3 illustre une position dans laquelle le dossier (2) occupe la position d'inclinaison minimale. Dans cette position, chacun des deux doigts (10) du dossier (2) repose dans l'encoche (8a) qui est celle la plus proche de l'assise proprement dite (1) ; et contre la butée (13) de l'élément d'assise prend appui le bord supérieur du bras correspondant (9) du dossier, au-dessus des encoches (12).

Dans la position représentée à la figure 4, chacun des deux doigts (10) du dossier (2) prend appui non plus dans l'encoche (8a) mais dans celle suivante (8b) ; et l'extrémité inférieure de chacun des deux bras (9) vient en appui contre la butée (13) non plus par le bord supérieur du bras, mais par son encoche supérieure (12b). Dans cette position, le dossier (2) est plus incliné que dans la position précédente de figure 3.

Dans la position illustrée à la figure 5, chacun des deux doigts (10) du dossier (2) prend appui non plus dans l'encoche (8b) mais dans l'encoche (8c) de la crémaillère (8) ; et le bord extrême de chaque bras (9) vient en appui contre la butée (13) non plus par son encoche (12b), mais par celle (12c). Dans cette position, le dossier (2) occupe une posi-

tion encore plus inclinée que celle de la figure 4.

Enfin, dans la figure 6, chacun des deux doigts (10) du dossier (2) prend appui non plus dans l'encoche (8c) de la crémaillère (8), mais dans son encoche (8d) qui est celle la plus éloignée de l'assise (1); et
5 le bord extrême de chacun des deux bras (9) du dossier vient en appui par son encoche (12c) non plus contre la butée (13), mais contre celle (14) qui est située à un niveau plus haut. Dans cette position, l'inclinaison du dossier (2) est telle que l'assise (1) et le dossier (2) constituent un
10 lit de repos, car ils sont situés sensiblement dans le prolongement l'un de l'autre.

Il est important de remarquer que le passage de l'une à l'autre de ces positions s'effectue très facilement et très rapidement, car il suffit d'exercer de simples mouvements de traction manuelle de bas en haut sur le dossier pour permettre à ses doigts (10) de se dégager
15 de l'une ou l'autre des encoches de la crémaillère (8) et pour permettre à son bord inférieur extrême de se dégager de l'une ou l'autre des deux butées (13 et 14); et après que le dossier a ainsi été dégagé, il est amené dans la nouvelle position recherchée en faisant coopérer ses
20 doigts (10) avec celle voulue des encoches (8), et les bords extrêmes de ses bras (9) avec celle voulue des deux butées (13 et 14).

Ainsi, il n'existe pas de moyens de liaison permanente et définitive entre l'assise (1) et le dossier (2). Cela présente un avantage supplémentaire, à savoir celui de permettre le démontage instantané
25 du dossier. c'est-à-dire son dégagement total hors de l'élément d'assise (1).

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cette chaise-longue qui a été décrite ci-dessus à titre d'exemple; elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation.

REVENDEICATIONS

1. - Chaise-longue constituée par un bâti (3) comportant la surface d'assise (1) et par un dossier (2) comportant deux moyens ou deux paires de moyens réglables d'appui sur le bâti (3), caractérisée en ce que l'un (10) de ces moyens est constitué par un axe prenant appui sur le bâti (3) en un point réglable placé sensiblement au niveau de la surface d'assise (1) et est situé en position d'utilisation de la chaise-longue en avant du centre de gravité du dossier (2) et en ce que l'autre moyen (12) est situé sur l'extrémité inférieure du dossier de telle sorte que, par simple effet de porte-à-faux, le dossier conserve sur le bâti la position qui lui a été donnée et qu'aucune force agissant d'avant en arrière en une zone visible de la face avant du dossier ne peut le dégager de cette position.

2. - Chaise-longue selon la revendication 1, dont le moyen supérieur (10) d'appui du dossier (2) sur le bâti (3) est constitué par un doigt prenant appui dans l'un ou l'autre de plusieurs crans (8) du bâti (3), caractérisé en ce que le moyen inférieur (12) d'appui du dossier sur le bâti (3) est constitué par le bord inférieur d'extrémité du dossier (2) qui vient en butée contre l'un ou l'autre de deux doigts (13, 14) solidaires du bâti.

3. - Chaise-longue selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le bord extrême (12) du dossier (2) présente, d'une part, une surface d'appui qui est située à la naissance du bord avant et supérieur du dossier et coopère avec le doigt (13) du bâti, et, d'autre part, deux encoches (12b, 12c) qui coopèrent soit celle (12b) avec le doigt (13) du bâti, soit celle (12c) avec le doigt (13) ou avec le doigt (14) du bâti.

4. - Chaise-longue selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que son bâti est constitué par deux longerons (3) qui, réunis par la surface d'assise (1), comportent au-delà de cette surface deux lumières longitudinales (7) librement traversées par deux bras (9) du dossier (2), en ce que latéralement à chaque lumière (7) les longerons (3) du bâti présentent des crans (8) pour l'appui du doigt (10) du dossier, et en ce que les deux encoches (12b, 12c) sont aménagées sur le bord inférieur d'extrémité des deux bras (9) du dossier.

FIG. 1

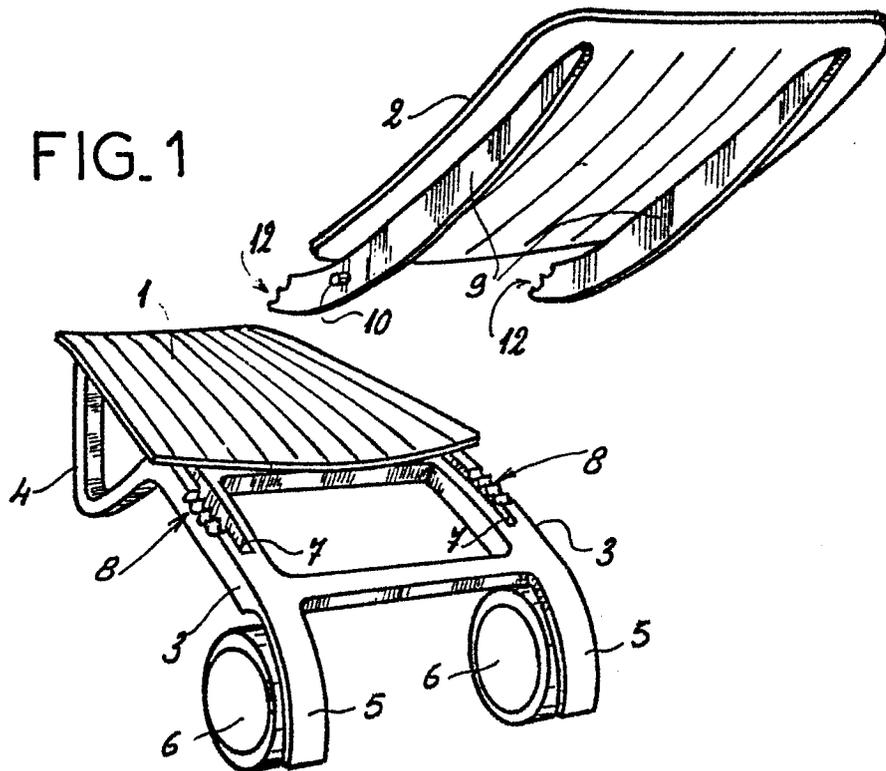


FIG. 2

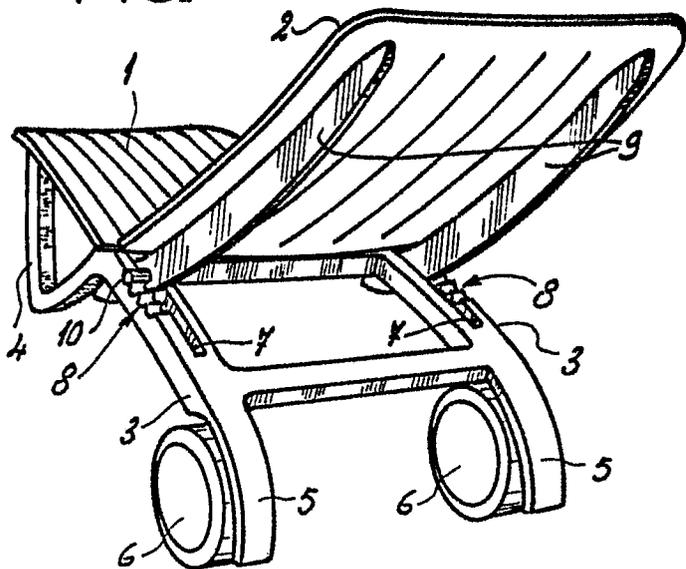


FIG. 3

